

COLLEGE CHARLES MUNCH
11 rue Paul Doumer – 38100 GRENOBLE
04 76 54 45 64
www.ac-grenoble.fr/college/grenoble.munch

CONSERVATOIRE NINA SIMONE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

Classe à Horaires Aménagés 2026/2027

**Collège Charles Münch
Conservatoire de Grenoble**

6ème - 5ème - 4ème - 3ème Musique ou Danse

Un enseignement musical et chorégraphique organisé dans le temps scolaire

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) ou Danse (CHAD) du collège Charles Münch et en partenariat avec le conservatoire Nina Simone permettent aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant parallèlement des compétences musicales ou chorégraphiques particulièrement affirmées. Ces classes sont constituées autour d'un projet pédagogique équilibré qui respectera cette double finalité.

Admission:

L'admission en CHA se fait habituellement en 6^{ème}. Cependant, dans la limite des places devenues disponibles en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}, des admissions peuvent être prononcées.

En cas de non-admission, aucun recours n'est possible auprès du collège Charles Münch et du conservatoire Nina Simone. La demande écrite doit être envoyée directement à M. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Isère (DSDEN).

Droits d'inscription :

Les études au Conservatoire sont gratuites durant toute la scolarité dans les classes à horaires aménagés.

L'enseignement général au collège

Les élèves inscrit-es dans ce dispositif bénéficient d'un emploi du temps contraint qui libère l'équivalent de deux demi-journées dans la semaine. Parallèlement, l'horaire est allégé dans certaines disciplines.

Conditions:

Afin de ne pas surcharger les horaires scolaires, et pour des raisons d'organisation d'emploi du temps, les élèves ne pourront pas choisir les options latin, RAID, classe euro, bilangue-allemand. Seuls l'italien ou l'espagnol pourront être suivis en deuxième langue vivante.



En cas d'abandon en cours de scolarité de la musique ou de la danse, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignant-es (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu-e en classe à horaires aménagés et rejoindre à la fin de l'année scolaire le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année. Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison médicale grave ou situation exceptionnelle évaluée par les responsables des deux établissements.

Les études chorégraphiques et musicales au collège et au Conservatoire

• LES ETUDES CHOREGRAPHIQUES

Contenu des études

L'enseignement chorégraphique comprend 3 enseignements principaux :

- danse classique
- danse contemporaine
- formation musicale danseur-se

Les élèves reçoivent également une éducation musicale au collège.

Organisation des cours

La majeure partie des cours dispensés par le Conservatoire a lieu durant les périodes libérées par le collège. Cependant, selon le niveau chorégraphique ou la pratique quotidienne nécessaire à ces études, il est possible que certains cours soient programmés hors temps scolaire. De même, des projets ponctuels (master-classes, travaux de création chorégraphique, travaux de composition individuelle, rencontre ou spectacle) peuvent être programmés hors planning régulier.

Cursus

En 6^{ème}, les élèves suivent un tronc commun danse classique/danse contemporaine, le temps de pratique étant également réparti entre ces deux disciplines.

Un-e élève admis-e directement en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} CHA danse devra être au minimum d'un niveau de 2^{ème} cycle, soit en danse classique, soit en danse contemporaine ou dans les deux disciplines.

Les années de collège correspondent à la fin du 1^{er} cycle et au 2^{ème} cycle des études chorégraphiques définies par le Ministère de la Culture. La durée d'un cycle est de 3 à 5 ans suivant le rythme de progression de l'élève.

A partir du 2^{ème} cycle (généralement classe de 5^{ème}), ils peuvent choisir entre :

- une discipline dominante, classique ou contemporaine, l'autre discipline étant obligatoirement maintenue avec un temps de pratique réduit.
- la double dominante qui permet à l'élève de suivre l'intégralité des cours proposés par le Conservatoire en danse classique et en danse contemporaine.

Evaluation

L'évaluation des élèves du Conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations semestrielles, évaluations techniques).

La fin de cycle donne lieu à un examen devant un jury.

Le conservatoire Nina Simone transmet les évaluations des élèves avant chaque conseil de classe du collège Charles Münch. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire que chorégraphique, est examinée lors de ces conseils de classes semestriels. Un-e représentant-e du conservatoire de Grenoble peut être présent-e aux conseils de classes.

• LES ETUDES MUSICALES

Contenu des études

L'enseignement musical est global et comprend 4 enseignements principaux :

- formation instrumentale
- formation musicale
- pratiques collectives instrumentales et vocales
- éducation musicale (*au collège*)

Organisation des cours

La majeure partie des cours dispensés par le Conservatoire a lieu durant les périodes libérées par le collège. En fonction du niveau musical de l'élève, certains cours peuvent toutefois être programmés hors temps scolaire.

Cursus

La progression et les objectifs des classes à horaires aménagés sont les mêmes que ceux des autres cursus d'études musicales du Conservatoire.

L'enseignement est organisé en cycles. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans suivant le rythme d'acquisition de chaque enfant.

Évaluation

L'évaluation des élèves du Conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations semestrielles, évaluations techniques).

La fin de cycle donne lieu à un examen devant un jury.

Le conservatoire Nina Simone transmet les évaluations des élèves avant chaque conseil de classe du collège Charles Münch. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire que musicale, est examinée lors de ces conseils de classes semestriels. Un-e représentant-e du conservatoire de Grenoble peut être présent-e aux conseils de classes.

Procédure d'admission 1/2

La présente candidature vaut candidature commune auprès du Conservatoire et du collège Charles Münch.

Que le collège Charles Münch soit ou non l'établissement de secteur, les responsables légaux doivent obligatoirement compléter une demande de dérogation (motif « parcours particulier »), auprès du/de la directeur-rice de l'école pour une entrée en 6^{ème}, ou auprès des services du DSDEN de l'Isère pour une entrée sur les autres niveaux.

Une commission, présidée par le DASEN ou par sa/son représentant-e, se réunira afin de donner un avis sur la candidature.

La commission donne un avis qui prend en compte le niveau scolaire de l'élève, son niveau en musique ou en danse, mais également son projet personnel et sa motivation.

Le DASEN, sur la base de l'avis de la commission et des capacités d'accueil disponibles dans le niveau de classe, affecte l'élève au collège Charles Münch (élève admis-e en CHA) ou dans son collège de secteur (élève non-admis-e en CHA).

! Si le collège Charles Münch n'est pas le collège de secteur de l'élève, l'inscription dans son collège de secteur doit être maintenue dans l'attente de l'affectation. Vous préviendrez ensuite l'établissement de son désistement si l'admission en classe à horaires aménagés est prononcée.

L'avis favorable (ou l'admission du dossier par le Conservatoire) ne vaut pas affectation au collège. Celle-ci ne peut se faire que dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux élèves du secteur admis-es également au Conservatoire (pour rappel, une dérogation est obligatoire). Pour cette raison, une liste principale et une liste complémentaires sont établies pour déterminer l'ordre d'affectation en fonction des places disponibles.

Procédure d'admission 2/2

Les candidatures sont dématérialisées : elles s'effectuent via le site internet du conservatoire Nina Simone avant le vendredi 3 avril 2026. Vous trouverez les deux documents ci-dessous, qui devront être téléchargés puis déposés lors de l'inscription en ligne.

Document n° 1 FICHES D'EVALUATION DES PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES/MUSICALES

Ces documents ne concernent que les élèves qui suivent une scolarité en danse ou en musique ailleurs qu'au conservatoire Nina Simone (les élèves du Conservatoire sont évalué-es en interne par leurs enseignant-es). Cette fiche doit être remplie par le-la directeur-rice de l'école de danse ou de musique.

Les Classes à Horaires Aménagés Musique sont ouvertes aux élèves débutant-es en musique. Les élèves ne disposant pas encore d'une pratique musicale ne sont donc pas concerné-es par le document "fiche d'évaluation des pratiques musicales".

Document n° 2 FICHE D'EVALUATION SCOLAIRE pour la classe de 6ème

Elle permet d'évaluer la capacité de l'élève à suivre l'enseignement général sans renforcement horaire. Cette fiche doit être remplie par le-la professeur-e de CM2 de l'école actuelle de l'enfant.

Transmission des bulletins scolaires pour les classes 5ème, 4ème et 3ème

Les parents doivent demander au collège d'origine du-de la candidat-e d'envoyer directement au secrétariat du collège Charles Münch, les bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestres 2025/2026. La date limite d'envoi des bulletins est fixée par le collège Charles Münch avant le 20 avril 2026.

Évaluation

Elles permettent de vérifier les aptitudes artistiques de l'enfant. Les élèves danseur-euses ou musicien-nnes extérieur-es au Conservatoire sont convoqué-es pour être évalué-es. Les élèves danseur-euses qui sont déjà inscrit-es au conservatoire Nina Simone seront aussi évalué-es (appréciations internes des enseignant-es et test d'entrée).

Réunion d'information

La présence de l'enfant accompagné-e de ses parents est souhaitable. Des représentant-es de la direction du Conservatoire et du collège informent les familles et répondent à leurs questions

Lundi 30 mars à 18h30 au Conservatoire, salle Stekel

Décision

Les admissions dans les classes à horaires aménagés seront affichées au collège Charles Münch et sur le site internet du conservatoire Nina Simone fin juin/début juillet. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. Les responsables légaux recevront un courrier du DSDEN.